



TRIMESTRIEL N°170
DECEMBRE 2018

ORGANE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
FORCE OUVRIERE DES PYRENEES ATLANTIQUES

Siège : Centre Municipal de Réunions Place Sainte Ursule 64100 BAYONNE – Tél. 05.59.55.04.54 – CCP Bordeaux 1454.82 B
C. Paritaire des Publications N° 0618 S 07945 – Le Directeur Responsable de la Publication : Hervé LARROUQUERE
Dispensé de timbrage à MOUGUERRE PPDC PRESSE – Distribué par la poste – **Déposé le 21 décembre 2018**
Site Internet : <http://64.force-ouvriere.org/>

L'ECHO FO

des Pyrénées-Atlantiques

EDITORIAL : JUSQU'OUÛ IRONT-ILS ?

Le Président de la République et le Gouvernement ont annoncé, le 10 décembre dernier, une série de mesures « sociales » destinées à tenter de calmer la contestation des « gilets jaunes ».
Ces derniers ne faisaient que reprendre, à juste titre, la plupart des revendications portées par les organisations syndicales (dont FORCE OUVRIERE) depuis des années maintenant.

Certaines de ces mesures, qui ne sont en fait que des « mesurette », méritent quand même d'être décortiquées :

- Tout d'abord, s'agissant de l'**augmentation du SMIC**, Emmanuel MACRON a indiqué que « le salaire d'un travailleur au SMIC augmentera de 100 euros par mois dès 2019 ». Ceci est un **mensonge**, car le salaire d'un travailleur au SMIC n'augmentera que d'une vingtaine d'euros au 1^{er} janvier 2019, augmentation qui correspond à la revalorisation automatique annuelle (1,8 % pour 2019). Les 80 euros restants correspondent à la revalorisation de la prime d'activité (versée par la CAF) et pour laquelle moins d'un salarié au SMIC sur deux est éligible. Il est aussi utile de préciser que la revalorisation de cette prime avait déjà été décidée par le Gouvernement, qui avait même prévu son étalement de 2019 à 2021 ;
- Ensuite, concernant les **heures supplémentaires exonérées de cotisations sociales et défiscalisées**, force est de constater que ce dispositif ressemble étrangement à la loi TEPA initiés sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy.
Et, comme pour la loi TEPA, FORCE OUVRIERE ne peut que dénoncer les conséquences de la mise en place d'un tel dispositif :
 - ▶ cela ira inévitablement à l'encontre de l'objectif gouvernemental de faire baisser le chômage, les employeurs préférant faire effectuer des heures supplémentaires plutôt qu'embaucher un ou des salariés ;
 - ▶ avec l'exonération de cotisations il y aura, une fois de plus, un manque à gagner pour les caisses de protection sociale.

FORCE OUVRIERE revendique une véritable hausse des salaires (soumis à cotisation, notamment pour la retraite) plutôt que ce dispositif qui, de plus, ne bénéficiera pas à tous, les employeurs étant les seuls à décider s'ils font faire des heures supplémentaires à leurs salariés ou pas.

- Enfin, pour la prime exceptionnelle exonérée (dite « prime de fin d'année »), également exonérée d'impôt et de cotisations sociales, le Président demande aux entreprises de la verser « si elles le peuvent » !

Le vieil adage « Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais » n'a jamais été autant d'actualité.

En effet M. MACRON demande aux employeurs du secteur privé de verser une prime à leurs salariés, alors que l'Etat, en sa qualité d'employeur de 5,1 millions de Fonctionnaires ne propose rien !

Alors, dans ce contexte de régression sociale, il est essentiel que nous restions nous-mêmes, libres, indépendants, résistants et surtout déterminés à faire aboutir nos légitimes revendications.

Dans ce numéro, outre les résultats des élections HLM, vous trouverez les résultats des élections CSE qui se sont déroulées dans une quinzaine d'entreprises, ainsi que les résultats des élections Fonction Publique du 6 décembre dernier.

Ces bons résultats sont avant tout l'aboutissement du travail militant de terrain, mais également la preuve que de plus en plus de salariés (du privé comme du public) partagent les positions de FO.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Meilleurs sentiments syndicalistes.

Hervé LARROUQUERE

Secrétaire Général

A VOS AGENDAS

7 Juin 2019
30^{ème} Congrès de l'UD



Parc des Expositions de Pau

RÉSULTATS ÉLECTIONS CSE (classés par date)

CARREFOUR MARKET à Mauléon (FGTA) : (6/7/2018)

26 salariés - 1 siège à pourvoir

FO : 100 % (1 élu)

PHS ASSISTANCE à Pau (Transports) : (5/9/2018)

34 salariés - 1 siège à pourvoir

FO : 100 % (1 élu)

Nouvelle implantation

EHPAD EGOA à Bassussarry (Santée Privée) : (14/9/2018)

37 salariés - 2 sièges à pourvoir

FO : 100 % (2 élus)

Nouvelle implantation

EHPAD ARDITEYA – VIEIL ASSANTZA à Cambo (Santé Privée) : (21/9/2018)

124 salariés - 5 sièges à pourvoir

FO : 22,03 % (1 élu)

CFDT : 77,97 % (4 élus)

EHPAD ESKUALDUNA à Guéthary (Santé Privée) : (3/10/2018)

43 salariés - 2 sièges à pourvoir

FO : 56 % (1 élu)

CFDT : 44 % (0 élu)

TORAY à Lacq (Chimie) : (8/10/2018)

411 salariés - 14 sièges à pourvoir

FO : 26,86 % (3 élus)

CGT : 32,36 % (4 élus)

CFE-CGC : 40,78 % (7 élus)

Nouvelle implantation

STAP à Pau (Transports) : (18/10/2018)

317 salariés - 11 sièges à pourvoir

FO : 31,30 % (4 élus)

CGT : 45,32 % (5 élus)

CFDT : 14,03 % (2 élus)

UNSA : 6,47 %

CGC : 2,88 %

CANDIA à Lons (FGTA) : (6/11/2018)

199 salariés - 10 sièges à pourvoir

FO : 25,64 % (2 élus)

CFDT : 74,36 % (8 élus)

BALL à Mont (Métallurgie) : (12/11/2018)

190 salariés - 10 sièges à pourvoir

FO : 33,81 % (4 élus)

CFDT : 64,03 % (6 élus)

CFE-CGC : 2,16 %

ADAPA Bayonne (Action Sociale) : (14/11/2018)

333 salariés - 11 sièges à pourvoir

FO : 35,84 % (4 élus)

CGT : 48,33 % (6 élus)

CFDT : 15,83 % (1 élu)

Nouvelle implantation

ASFA à Pau (Action Sociale) : (15/11/2018)

92 salariés - 5 sièges à pourvoir

FO : 44,19 % (2 élus)

CFTC : 55,81 % (1 élu)

Nouvelle implantation

BIASON à Serres-Castet (Chimie) : (30/11/2018)

100 salariés - 5 sièges à pourvoir

FO : 100 % (5 élus)

OFFICE PALOIS DE L'HABITAT à Pau (Services Publics et de Santé) : (6/12/2018)

87 salariés - 5 sièges à pourvoir

FO : 100 % (5 élus)

ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE DU 6 DECEMBRE 2018

FO PROGRESSE ENCORE DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT ET DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

C'était seulement la deuxième fois, dans l'histoire de la Fonction Publique, que les agents des trois versants (Fonction Publique d'Etat, Fonction Publique Territoriale et Fonction Publique Hospitalière) votaient en même temps, ce qui représente un peu plus de 5,1 millions d'agents dont plus d'un million d'agents non-titulaires. Pour mémoire, le nombre d'inscrits en 2014 (date des dernières élections) était de plus de 5,2 millions d'agents. Tout le monde aura bien compris que les 100 000 électeurs potentiels manquants ne sont que la conséquence des suppressions d'emplois !

Il est utile de rappeler que les modalités de vote servant à établir la représentativité de chaque organisation syndicale au sein de la Fonction Publique résultent des « Accords de Bercy » (pour lesquels seul FO n'a pas signé) et qui ne sont que le pendant de la « Position commune sur la représentativité » dans le secteur privé (pour laquelle FO n'a pas signé non plus) et qui a débouché sur la loi du 20 août 2008.

Le scrutin définissant la représentativité des fédérations pour chaque ministère est le vote au CTM (Comité Technique Ministériel). De cette représentativité découleront les différents droits et moyens syndicaux qui leur seront attribués.

Le scrutin caractérisant la représentativité de chaque Syndicat au niveau local est le vote au CT (Comité Technique) de proximité, ce dernier correspondant au service d'affectation de l'agent.

Pour faciliter la compréhension de nos camarades du secteur privé, ces deux scrutins s'apparentent à l'élection au CSE (Comité Social et Economique) qui a remplacé le CE (Comité d'Entreprise).

Les résultats définitifs font apparaître :

- que FORCE OUVRIERE reste la première organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat, en progressant même de 0,1 %, pour représenter 17,1 % des personnels.
- que FORCE OUVRIERE progresse de 1 % dans la Fonction Publique Hospitalière (tout comme en 2014 déjà). Avec 24,8 % des suffrages, FORCE OUVRIERE prend la deuxième place à la CFDT, cette dernière étant donc reléguée troisième avec 24,3 % !
- que FORCE OUVRIERE reste troisième dans la Fonction Publique Territoriale, avec 16 % des suffrages, même si nous accusons une baisse de 1,7 % par rapport à 2014.

Au final, pour toute la Fonction Publique, FORCE OUVRIERE totalise 18,1 % des suffrages exprimés (-0,5 % par rapport à 2014) juste derrière la CFDT avec 19 % (-0,3 % par rapport à 2014) et la CGT avec 21,8 % (-1,3 % par rapport à 2014).

Si les résultats sont aussi bons, eu égard aux événements qui ont secoué notre Confédération ces derniers mois, ce n'est pas le fruit du hasard.

C'est bien, tout d'abord, grâce à tous les efforts déployés par nos camarades FO dans les trois versants de la Fonction Publique, qui n'ont été guidés que par la défense des intérêts particuliers et collectifs de leurs collègues.

C'est aussi parce-que FORCE OUVRIERE s'est toujours engagée dans la défense du Service Public. Facteur de cohésion sociale, teneur des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, le Service Public et la Fonction Publique sont des éléments incontournables de notre République et symbolisent un choix de société que défend FO, une société basée sur la solidarité par le financement du Service Public par l'Impôt.

Il n'y a pas de République sans Service Public !



Le 15 novembre dernier, dans le cadre de la campagne des élections Fonction Publique, Yves VEYRIER (à l'époque Secrétaire Confédéral), Christian GROLIER (Secrétaire Général de la FGF-FO), ainsi que Denis BASSET et Dominique REGNIER (Secrétaires Fédéraux à la Fédération des Services Publics et de Santé) ont participé à un meeting organisé par l'UD FO 64, meeting qui a réuni 100 militants et adhérents des Pyrénées-Atlantiques.

LES RESULTATS POUR LES PYRENEES-ATLANTIQUES
(seulement ceux qui ont été transmis à l'Union Départementale,
par Fonction Publique, et seulement pour l'élection au CT de proximité)

FONCTION PUBLIQUE d'ETAT

EDUCATION NATIONALE : (Professeurs des Lycées et Collèges + Professeurs des Ecoles)
FO obtient **9,05 %** (343 voix) et **1 siège sur 10**.

PREFECTURE : FO obtient **38,70 %** (60 voix) et **3 sièges sur 6**.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC : FO obtient **34,2 %** et se situe donc à la deuxième place.

FINANCES PUBLIQUES : FO obtient **28,39 %** (182 voix) et **3 sièges sur 9**.

LA POSTE : FO obtient **13,69 %** et **1 siège sur 8** dans les enseignes (bureaux de poste) et **20,79 %** et **2 sièges sur 8** au courrier (Facteurs).

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

AP-HP HENDAYE : FO obtient **20,89 %** (108 voix) et **2 sièges sur 8**.

CENTRE HOSPITALIER PYRENEES PAU : FO obtient **31,83 %** (177 voix) et **4 sièges sur 10**.

CENTRE HOSPITALIER BAYONNE : FO obtient **7,06 %** (90 voix) et **1 siège sur 15**.

MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT : FO obtient **10 %** (3 voix) et **pas de siège**.

BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIERE PAU PYRENEES : FO obtient **13,69 %** (6voix).

CENTRE HOSPITALIER ORTHEZ : FO obtient **16,19 %** (40 voix) et **1siège sur 8**.

MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARLIN : FO obtient **100 %** (48 voix) et **4 sièges sur 4**.

MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE MONEIN : FO obtient **59,09 %** (26 voix) et **3 sièges sur 4**.

CENTRE GERONTOLOGIQUE PONTACQ-NAY-JURANCON : FO obtient **38,81 %** (52 voix) et **2 sièges sur 6**.

MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE SALIES-DE-BEARN : FO obtient **11,76 %** (4 voix) et **0 siège sur 3**.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COMMUNE de PAU et COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : FO obtient **14,07 %** (189 voix) et **2 sièges sur 14**.

CCAS PAU : FO obtient **63,16 %** (48 voix) et **3 sièges sur 5**.

COMMUNE et CCAS LONS : FO obtient **64,29 %** (135 voix) et **3 sièges sur 4**.

CENTRE DE GESTION 64 : FO obtient **13,54 %** (215 voix) et **1 siège sur 9**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 64 : FO obtient **5,97 %** (93 voix) et **0 siège sur 8**.

COMMUNE de BAYONNE : FO obtient **60,70 %** (383 voix) et **4 sièges sur 6**.

COMMUNE et CCAS ANGLET : FO obtient **52,31 %** (204 voix) et **3 sièges sur 6**.

COMMUNE de BIARRITZ : FO obtient **59,85 %** (155 voix) et **4 sièges sur 6**.

COMMUNE et CCAS MOUGUERRE : FO obtient **54,24 %** (32 voix) et **2 sièges sur 3**.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE : FO obtient **8,42 %** (57 voix) et **0 siège sur 8**.

OFFICE PALOIS de l'HABITAT : FO obtient **100 %** (77 voix) et **donc tous les sièges**.

STAGES SYNDICAUX 2019

Comme chaque année, nous communiquons les dates et thèmes des stages.
Les militants et syndicats intéressés par un ou plusieurs stages devront réclamer les formulaires d'inscription directement à l'U.D. : par téléphone (05.59.55.04.54), par fax (05.59.55.27.98) ou par mail (udfo64brig@wanadoo.fr).

STAGES ORGANISES DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES ET LES LANDES (accessibles aux secteurs public et privé)

DATES	INTITULE
Mercredi 23 au Vendredi 25 Janvier	Découvrir l'Economie
Lundi 21 au Mardi 22 Janvier	Négo PAP/ Mise en place CSE
Lundi 28 Janvier au Vendredi 1 ^{er} Février	Découverte de F.O. et Moyens d'action du syndicat
Lundi 11 au Vendredi 15 Février	Découverte de F.O. et Moyens d'action du syndicat
Lundi 11 au Au vendredi 15 Mars	Comité Social et Economique
Lundi 18 au Mardi 19 Mars	Négo PAP/ Mise en place CSE
Mercredi 20 au Vendredi 22 Mars	Communication Orale
Lundi 8 au Vendredi 12 Avril	Connaître ses droits 2
Lundi 08 au Mardi 09 Avril	Négo PAP/ Mise en place CSE
Mercredi 10 au Vendredi 12 Avril	Connaître ses Droits
Lundi 20 au Vendredi 24 Mai	Comité Social et Economique
Lundi 20 au Mardi 21 Mai	Négo PAP/ Mise en place CSE
Mercredi 22 au Vendredi 24 mai	Santé, Sécurité et Conditions de Travail
Lundi 1 ^{er} au Vendredi 5 Juillet	Découverte de F.O. et Moyens d'action du syndicat
Lundi 30 Septembre au Vendredi 04 Octobre	Découverte de F.O. et Moyens d'action du syndicat
Lundi 7 au Vendredi 11 Octobre	Comité Social et Economique
Lundi 14 au Vendredi 18 Octobre	Santé, Sécurité et Conditions de Travail
Mardi 5 au Jeudi 7 Novembre	Négocier
Lundi 18 au Vendredi 22 Novembre	Connaître ses Droits 2
Mardi 26 au Jeudi 28 Novembre	Négocier
Lundi 9 au Vendredi 13 décembre	Découverte de F.O. et Moyens d'action du syndicat

**SESSIONS ORGANISEES A L'INSTITUT DU TRAVAIL
DE STRASBOURG (ITS) ***

DATES	INTITULE	SECTEUR CONFEDERAL
04 au 08 Février	Actualités Juridiques	Juridique
24 au 29 Mars	Emploi	Emploi et Formation Professionnelle
07 au 12 Avril	Négocier l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Egalité et Développement Durable
02 au 07 Juin	Défenseurs devant les Prud'hommes	Juridique
15 au 20 Septembre	Modes d'organisation du travail	Egalité et Développement Durable
29 Septembre au 04 Octobre	Assurance Chômage	Emploi et Formation Professionnelle
06 au 11 Octobre	Actualités Juridiques	Juridique
13 au 18 Octobre	Prévention et Lutte contre les inégalités	Egalité et Développement Durable

**SESSIONS ORGANISEES A L'INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU
TRAVAIL (BOURG LA REINE) ***

DATES	INTITULE	SECTEUR CONFEDERAL
25 au 29 Mars	Formation Professionnelle Continue	Emploi et Formation Professionnelle
20 au 24 Mai	Droit Consommation	AFOC
1 ^{er} au 05 Juillet	Distinguer ce qu'est une discrimination pour préparer un contentieux (1)	Egalité et Développement Durable
09 au 13 Septembre	Nouveaux Enjeux en matière De salaire et de rémunération	Négociation Collective Et Rémunérations
23 au 27 Septembre	Construire et mener en justice Un dossier de discrimination (2)	Egalité et Développement Durable
14 au 18 Octobre	Négociation Collective	Négociation Collective Et Rémunérations
21 au 25 Octobre	Actualités Juridiques	Juridique
18 au 22 Novembre	Immigration	Relations Internationales et Droits Fondamentaux
02 au 06 Décembre	Droit Consommation	AFOC
02 au 06 Décembre	Formation Professionnelle	Emploi et Formation Professionnelle
16 au 20 Décembre	Modes d'organisation Du travail	Egalité et Développement Durable

* Les Camarades qui souhaitent participer à toutes ces sessions doivent avoir suivi préalablement le stage « Découverte FO et moyens d'actions du syndicat »

ELECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les élections à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques auront lieu le 31 janvier 2019.

Deux collèges concernent les organisations syndicales de salariés dans cette élection :

► **Le collège 3 A (Salariés de la production agricole) comprenant** les salariés des exploitations de culture et d'élevage, les salariés des haras, les salariés des établissements de travaux agricoles (moissons, ensilage, débroussaillage, travaux de récoltes), les salariés des établissements horticoles, paysagistes, maraîchages, pépiniéristes, entretien d'espaces verts, les salariés d'une ferme expérimentale dans un lycée agricole par exemple, les salariés des entreprises de travaux forestiers (abattage, sciage, reboisement, sylviculture), les salariés de l'Office National des Forêts, les salariés des établissements de conchyliculture et de pisciculture s'ils cotisent à la MSA, les gardes-chasse, les gardes-pêche, les gardes forestiers, les jardiniers, les groupements d'employeurs, les salariés de l'accoupage et les salariés des fédérations départementales de chasse.

► **Le collège 3 B (Salariés des groupements professionnels agricoles) comprenant** les salariés de la MSA, des coopératives agricoles, de Groupama, du Crédit Agricole, de l'enseignement privé agricole, des CERFRANCE, des contrôles laitiers et des chambres d'agriculture.

En règle générale, sont électeurs tous les salariés qui cotisent à la MSA.

Sur le département, nous avons réussi à présenter une liste dans chacun de ces deux collèges, sachant que seuls les résultats du collège 3 A sont pris en compte pour la représentativité.

Deux modalités de vote ont été retenues :

- Vote par correspondance (vote papier), jusqu'au 31/1/2019 ;
- Vote électronique (sur Internet), du 14/1/2019 au 31/1/2019.

Alors, dans la deuxième quinzaine de janvier 2019, VOTEZ et FAITES VOTER FO.

CREATION DU SYNDICAT FO SERVICES 64

Le 26 octobre dernier s'est tenue, à Bérenx, l'assemblée générale constitutive du Syndicat Départemental FO Services.

Ce Syndicat est rattaché à la Section Fédérale des Services qui, elle-même, fait partie de la FEC (Fédération des Employés et Cadres).

Il regroupe les salariés appartenant notamment aux secteurs d'activités et professionnels que sont les professions libérales, le travail temporaire, les prestataires de services, les centres d'appels, l'immobilier, les métiers du numérique, de l'informatique et de l'ingénierie, les organismes de formation professionnelle, etc...

Ont été élus au Bureau du Syndicat :

Secrétaire : BA Oumar

Trésorière : HOUEIX Brigitte

Secrétaire Adjointe : LAMOTHE Valérie

Trésorière Adjointe : FRIHI Leila

Archiviste : SARRAMEDA Sarah



POLE EMPLOI

Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes

Assemblée générale FO Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine

L'assemblée générale de la section syndicale FO Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine s'est déroulée le vendredi 15 juin 2018 à Angoulême, sous la présidence de Patrick Gardin, Secrétaire Général de l'Union départementale des Syndicats FO de la Charente.

Les élections prévues l'année prochaine étaient, en autres, à l'ordre du jour.

Bilan RSS : Vote : Présents : 31
Pour : 29
Abstention : 2
Contre : 0

Bilan de la Section : Voté à l'unanimité.

Feuille de Route 2018/2019 : Votée à l'unanimité.

Le travail de cohésion, effectué par les sections des 12 départements, vise à la syndicalisation et la reconquête de la représentativité dans notre région. La feuille de route de notre section a été votée à l'unanimité.

Patrick CADEVILLE a été réélu en tant que RSS à l'unanimité.

S'agissant de l'élection du Conseil, ont été élus à l'unanimité :

- Fanny AUBIER (17), membre du Bureau
- Anthony BARREAU (24)
- Joëlle BIARD (23), membre du Bureau
- Christel BOISSIERE (87), membre du Bureau
- Patrick CADEVILLE (17), membre du Bureau
- Christelle CHAILLE CHAGNEAU (17) membre du Bureau
- Isabelle CHENIER (87)
- Sereine DELAGE (16)
- Sonia DJERBOUGH (33), membre du Bureau
- Nadine DUPUIS (79)
- Gaëlle FOUACHE (17), membre du Bureau
- Jacki GOURSILLAUD (23)
- Jean-François MORTEAU (17)
- Marie RIOUX (19)
- Corinne VALLADEAU (87)

RESULTATS ELECTIONS ORGANISMES HLM

Organismes	Office 64 de l'Habitat		Office Palois de l'Habitat		Habitelem		Habitat Sud Atlantic		Béarnaise Habitat	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges	Voix	Sièges	Voix	Sièges	Voix	Sièges
<i>AFL</i>	175	0	167	1	247	1			151	1
<u>AFOC</u>	193	1	108	0	117	0	273	1	71	0
<i>CLCV</i>	363	1					501	2		
<i>CNL</i>	182	0	165	1	122	1	219	1		
<i>CSF</i>	200	1					187	0		
<i>FLC</i>	291	1	232	1			242	1	87	0
<i>INDECOSA-CGT</i>			127	1	125	1			98	1

AFL : Association Familles Laiques

AFOC : Association Force Ouvrière Consommateurs

CLCV : Consommation Logement et Cadre de Vie

CNL : Confédération Nationale du Logement

CSF : Confédération Syndicale des Familles

FLC : Fédération Logement Consommation

INDECOSA – CGT : Information DEfense du COnsommateur SAlarié - CGT

VOL DE TELEPHONE : AYEZ LES BONS REFLEXES

En cas de vol, votre téléphone portable est désormais mieux protégé.

De nouvelles mesures permettent de rendre votre portable totalement inutilisable.

Dès que vous vous rendez compte du vol, déclarez-le à votre opérateur téléphonique afin de désactiver votre ligne.

Déposez plainte immédiatement dans un commissariat de police ou à la gendarmerie.

Fourmissez lors du dépôt de plainte le numéro d'identification de votre mobile (IMEI).

Ce numéro, vous pouvez le relever dès à présent en tapant sur votre téléphone *#06# ou le demander à votre opérateur téléphonique. Conservez-le précieusement avec les documents relatifs à votre téléphone.

Le service de police ou de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur qui bloquera l'utilisation du téléphone.

Avec ce nouveau dispositif, bloquer son mobile rendra le vol de téléphone inutile.

Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur le site : www.mobilevole-mobilebloque.fr

L'AFOC 64 se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches ; n'hésitez pas pour tout renseignement à nous appeler à :

- Bayonne : Centre Municipal de Réunions – 05.59.55.34.26

- Pau : Avenue Dufau – 06.99.00.50.08 (sur rendez-vous)



Protection sociale collective

Nos spécialistes vous accompagnent

- **Une offre complète en prévention, santé et prévoyance**
- **Écoute, conseils et accompagnement** dans la mise en place ou la renégociation de votre couverture sociale complémentaire
- **La force d'un leader national** alliée à la proximité en région

Contact : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



TRESORERIE : PRIX DU TIMBRE UD 2019

La Commission Exécutive de l'Union Départementale FO des Pyrénées Atlantiques du 9 novembre 2018 a adopté à l'unanimité, sur proposition du Bureau de l'Union Départementale, le **prix du timbre mensuel pour l'année 2019, à savoir : 3,40 €.**

Il se décompose ainsi : **Part Confédération : 1,32 €** **Part Union Départementale : 2,08 €**

Il est utile d'appeler au respect de l'article 19 des Statuts Confédéraux qui prévoit que :

« La carte confédérale et le timbre mensuel sont obligatoires et doivent être délivrés par tous les syndicats confédérés à leurs adhérents.

La cotisation mensuelle de chaque adhérent dans son syndicat devra être au moins équivalente au salaire d'une heure de travail de la catégorie de l'intéressé.

Elle ne saurait en aucun cas être inférieure au Smic. La carte confédérale et la vignette UCR annuelle sont obligatoires pour les retraités ».

Cette disposition permet d'adapter la cotisation en fonction de la catégorie de l'adhérent, donc à son salaire. Ainsi la solidarité peut jouer entre les cadres et les non cadres, les salariés à temps plein et ceux à temps partiel, etc.

Il est également utile d'insister sur la nécessité d'apposer 12 timbres par carte (pour un salarié à temps plein), la part UD du timbre étant quasiment notre seule source de financement.

Rappel : Depuis le 1^{er} Janvier 2012, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 66 % de leur montant. Les salariés non imposables se verront donc rembourser (par virement bancaire ou par chèque sur le Trésor Public) deux tiers du montant qu'ils ont réglé.

***Le Secrétaire Général
& les Membres de la Commission Exécutive
vous présentent leurs meilleurs vœux pour
l'année 2019***

